



# MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

1197 Prangins, le 15 mars 1983/AB

## AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 21/83

Concerne : demande de crédit de fr. 52'800.-- pour raccordement du réseau d'eau de la Commune de Prangins au réseau de la SAPAN.

---

Municipal responsable : M. Arthur CAILLER

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La S.A.P.A.N devant entrer en service cet été, la Commune doit, maintenant, raccorder son propre réseau d'eau sur les conduites de la SAPAN. En effet, ces raccordements ne sont pas prévus dans les installations et devis de la dite société.

Ces raisons ont amené la Municipalité à prendre contact avec les Services Industriels de Nyon et à demander des devis pour l'exécution de ce raccordement. Au cours des discussions, nous avons formulé la requête suivante :

- suppression de la chambre de vannes et compteurs prévue à côté de la conduite principale en plaçant ces vannes et compteurs, ainsi que le raccordement, dans le rez-de-chaussée de la tour d'eau, d'où une économie de l'ordre de fr. 25'000.-- à fr. 30'000.--.

D'autre part, nous transmettons le dossier à l'ECA pour l'obtention d'une subvention qui, selon les renseignements obtenus, serait de 20 % sur le montant total des factures acquittées.

Les montants de ces travaux sont devisés comme suit :

1.- Génie civil	fr. 31'124.50
2.- Appareillage	fr. 42'914.--
3.- Divers et imprévus	fr. 16'961,50
	<hr/>
Total du devis :	fr. 91'000.--

	Report	fr. 91'000.--
-	montant à déduire pour installation dans le rez-de-chaussée de la tour d'eau	<u>fr. 25'000.--</u>
		fr. 66'000.--
-	subvention de l'ECA 20 % sur fr. 66'000.--	<u>fr. 13'200.--</u>
	Solde à la charge de la Commune	<u><u>fr. 52'800.--</u></u>

Tous ces travaux seront mis à l'enquête publique et en soumissions.

En ce qui concerne le financement de ce projet, la Municipalité s'approchera des établissements bancaires de la place pour ouvrir un crédit, avec garantie de consolidation, aux meilleures conditions du moment.

L'amortissement des dépenses occasionnées pour ces canalisations s'effectuera au moyen des taxes annuelles de défense incendie.

Si les charges d'exploitation sont également compensées par les taxes, les intérêts de l'emprunt auquel nous avons recours seront portés au budget de fonctionnement de la Commune.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No 21/83 concernant une demande de crédit de fr. 52'800.-- pour les travaux de raccordement du réseau d'eau de la Commune de Prangins au réseau de la SAPAN,

lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### D E C I D E

- 1/ d'approuver le préavis municipal No 21/83 concernant une demande de crédit de fr. 52'800.-- pour les travaux de raccordement du réseau d'eau de la Commune de Prangins au réseau de la SAPAN,
- 2/ d'accorder un crédit de fr. 52'800.-- pour ces travaux,
- 3/ d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de fr. 52'800.-- aux conditions les plus favorables du moment.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 14 mars 1983 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le syndic

M. Jaccard



le secrétaire

A. Badel